

G-B : Londres régularise 200 000 sans-papiers

Le gouvernement britannique a décidé de régulariser la situation de 200.000 sans-papiers arrivés en Grande-Bretagne avant 2004 et qui ont déposé notamment des demandes d'asile restées sans réponse de l'administration jusqu'à ce jour.

Cette décision couvre la période allant de 1994 à 2004 qui concernerait 500.000 étrangers. Et le gouvernement britannique s'est donné jusqu'à 2011 pour régler tous les cas en suspens.

Cette vague de régularisations traduit la volonté du gouvernement britannique de liquider ces 500.000 dossiers en souffrance et répond, en même temps, à la demande de la fédération des industriels anglais qui avaient soutenu que la délivrance des permis de résidence, avec le

droit de travailler aux sans-papiers dynamiserait l'économie et éviterait les dépenses jugées exorbitantes liées aux expulsions.

Les expulsions ne sont pas pour autant gelées d'après Lin Homer, la directrice de la nouvelle agence en charge de l'immigration, qui face aux députés, avait déclaré que sur les 120.000 autres dossiers en cours de traitement, 52.000 personnes ont été expulsées.

L'actualité de sans-papiers s'est également alimentée du scandale de certains d'entre eux qui étaient carrément employés au département de l'immigration comme agents de sécurité notamment. Cette situation a été mise à jour par un officier de l'immigration

qui a enquêté sur les Africains qui étaient employés au ministère de l'intérieur affectés par les agences de placement. Certains de ces sans-papiers auraient, en effet, utilisé de faux documents pour obtenir ces emplois.

La Grande-Bretagne s'est, du coup, rappelée un autre scandale, celui d'un autre sans-papiers de nationalité nigériane qui avait été affecté à la sécurité de la voiture de Tony Blair à l'époque Premier ministre. Face à l'émoi causé par ces scandales répétitifs, le secrétaire d'État de l'Intérieur, Jacqui Smith Smith a demandé que tous les contrats signés avec les agences de travail soient revus.

[Source : afriquechos.ch]]

Belgique

150 sans-papiers entament une grève de la faim

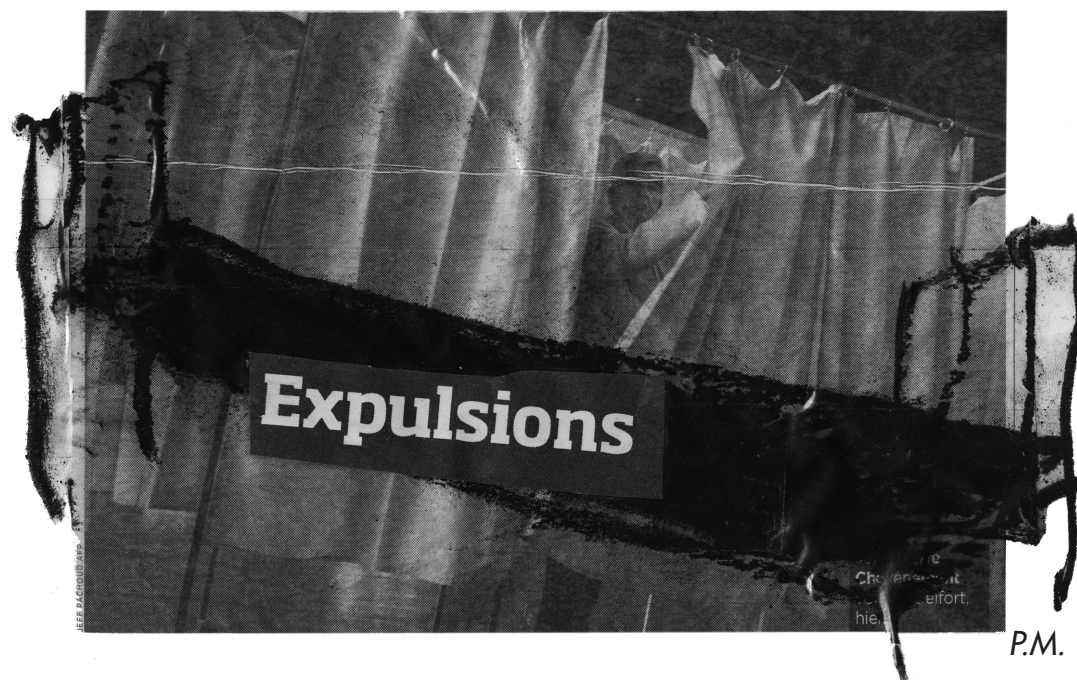
Les sans-papiers qui occupent depuis la mi-décembre un bâtiment de la Communauté française, rue Royale à Bruxelles, ont décidé mardi d'entamer une grève de la faim jusqu'à une régularisation collective, a indiqué mercredi l'UDEP (Union de défense des personnes sans papiers).

Ces sans-papiers, qui seraient 150 selon l'UDEP, avaient déjà mené une grève de la faim « symbolique » de 48 heures au mois de novembre dernier. Ils dénoncent le « mépris et la totale indifférence » du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael (Open Vld), à qui ils avaient adressé une lettre restée sans réponse, selon eux.

Ces sans-papiers avaient constaté il y a quelques semaines que des personnes en situation illégale avaient obtenu une carte de séjour temporaire ou la protection subsidiaire à la suite de leur grève de la faim. Ils avaient dès lors vu dans la grève de la faim « le seul moyen de régularisation » à leur disposition.

P dénonce une fois de plus ce qu'elle considère comme l'arbitraire des régularisations. « L'existence et la survie quotidienne de milliers de personnes ne peuvent dépendre de l'arbitraire de l'administration d'un ministre », affirme-t-elle.

[Source : UDEP]



le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte •

n°19 • 9 janvier 2008 • 0,50 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé

Comme des chiens!

« On nous traite comme des chiens ». « On n'est pas des chiens ». Une expression qui revient sans cesse dans la bouche des sans-papiers pour décrire la situation de traque actuelle dans notre pays, et qui est mise en avant pour argumenter les grèves de la faim qui éclatent depuis fin décembre dans les centres de rétention.

EXPULSIONS DE M. BADIKADILA ET PAUL WEM, LEADERS DU MOUVEMENT DE GRÈVE DE LA FAIM DU MESNIL-AMELOT. P.3

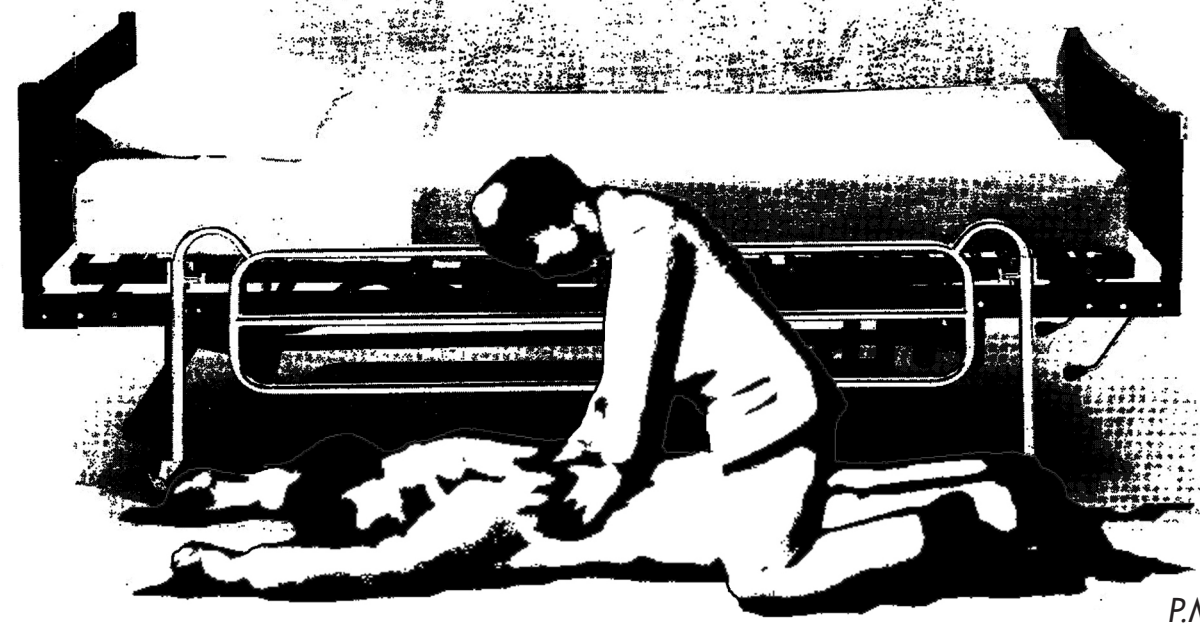
Saint Eloi, le nouveau-né

Le fichier informatisé pour collecter des « données à caractère personnel relatives aux étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement » baptisé – sans doute pas par hasard – ELOI est une arme de destruction massive élucubrée par l'ex-ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, en 2006. Lire. p.5

Appel à renforcer l'action de SôS

Nous avons promis le 2 janvier aux sans-papiers en lutte du Mesnil-Amelot de propager leur appel à l'action sur les centres de rétention en France et en Europe. Nos forces ne nous permettent pas de relayer cet appel efficacement en Europe. C'est une lutte autonome et c'est votre soutien qui la rendra possible. Lire l'appel à faire vivre en page 7.

ses papiers ont expiré



Grève et répression au CRA de Vincennes

Les forces de l'ordre sont intervenues dans la nuit de dimanche 30 à lundi 31 décembre, pour la seconde nuit consécutive, au centre de rétention de Vincennes (Val-de-Marne). Les policiers ont fait rentrer dans leurs chambres des étrangers protestant contre leurs conditions de rétention, a-t-on appris auprès de retenus. Selon un retenu de l'un des deux centres de rétention administrative (CRA) de Vincennes qui a requis l'anonymat, des policiers ont "entouré" vers minuit les retenus qui se trouvaient dans la cour et qui refusaient de gagner leurs chambres en criant "Liberté!".

"On nous traite comme des bêtes sauvages"

Une "cinquantaine de policiers casqués et avec des matraques à la main" se trouvaient derrière les grillages de la cour, a précisé la même source. "Les gens ont été poussés. Il y a des blessés", a assuré un autre retenu. La préfecture de police de Paris n'avait pas pu être jointe dimanche soir. Les retenus se sont plaints notamment des "8 à 10" comptages de la nuit dernière, qui ont gêné leur sommeil. "On nous traite comme des bêtes sauvages", s'est indigné un porte-parole, qui a indiqué que les "deux tiers" des personnes en rétention à Vincennes poursuivaient une grève de la faim.

"Il n'y a pas de comptage la nuit sauf exception", a-t-on affirmé en revanche à la préfecture de police, qui a toutefois précisé: "La nuit dernière (de samedi à dimanche) faisait partie des exceptions en raison d'un déclenchement d'alarme périphérique". "La quasi-totalité des personnes se sont alimentées", a-t-on encore affirmé à la préfecture de police, qui a démenti tout mouvement "organisé" de grève de la faim.

"Doléances" et grève de la faim

Dans la nuit de samedi à dimanche déjà, les forces de l'ordre étaient intervenues pour le même motif au CRA de Vincennes. Le mouvement de protestation a commencé la semaine dernière au centre de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) et a emprunté diverses formes: rédaction de "doléances" portées au chef du centre, et grève de la faim pour certains depuis jeudi. Les retenus du Mesnil-Amelot ont cessé leur grève de la faim samedi alors qu'un juge des libertés et de la détention de Paris a décidé de remettre en liberté Abou Ndianor, l'un des meneurs de la contestation. Professeur de mathématiques d'origine sénégalaise présent sur le territoire française depuis 2001, Abou Ndianor avait été arrêté à Orléans (Loiret) mi-décembre et transféré au centre du Mesnil-Amelot.

[Source : Nouvelobs.com]

Marche sur le CRA de Vincennes le 5

Partant à 16h00 de la Porte Dorée (Musée de l'Immigration), de nombreux manifestants (au moins 300) ont rejoint le Centre de Rétention Administratif de Vincennes.

Aux cris de "libérez nos camarades", "fermeture de tous les centres de rétention", "liberté pour TOUS les sans-papiers", ils ont demandé à s'entretenir avec le directeur du Centre. Ce dernier n'a pas donné de suite...

Ils ont à plusieurs reprises pu parler par téléphone avec leurs camarades à l'intérieur du CRA. Certains ont même pu s'adresser à l'ensemble des manifestants à l'aide du haut parleur pour dénoncer leurs conditions de rétention.

Les slogans des manifestants étaient repris par les détenus qui, par téléphone, ont remercié les nombreuses personnes venues soutenir leur combat, ce qui leur a permis de garder espoir et de se sentir moins seuls.

Vers 19h30, le groupe de manitestants est reparti vers Paris, encore plus motivé pour revenir ce samedi 5 janvier demander la fermeture de tous les CRA et continuer à donner espoir à tous les sans-papiers détenus.



Appel à renforcer l'action de SôS

Nous avons promis le 2 janvier aux sans-papiers en lutte du Mesnil-Amelot de propager leur appel à l'action sur les centres de rétention en France et en Europe. Nos forces ne nous permettent pas de relayer cet appel efficacement en Europe (agences de presse, réseaux militants, traductions). C'est une lutte autonome et c'est votre soutien qui la rendra possible. Ci-dessous, l'appel à faire vivre.

COMMUNIQUÉ DES SANS-PAPIERS EN LUTTE
AU MESNIL-AMELOT
APPEL À MOBILISATION !

Ce mercredi 2 janvier, Nous, Sans-papiers du Mesnil-Amelot, nous poursuivons la grève de la faim. Nous nous sommes fait arrêter pour certains lors de démarches au commissariat, pour d'autres lors de démarches administratives, pour beaucoup lors de rafles anti-immigrés. Nous refusons d'être traités comme des sous-hommes et appelons l'ensemble des gens qui pensent encore que nous sommes des êtres humains à dire « Stop » à cette politique raciste. Les événements de ces derniers jours montrent que l'état de droit s'arrête aux portes des centres de rétention. Les violences policières et les restrictions dans l'accès aux soins sont notre lot quotidien dans l'attente de notre expulsion. Les droits élémentaires de

l'homme nous sont déniés : liberté d'expression, de communication, de réunion et d'association. Lors de ses vœux, le président de la République a étalé son habituelle compassion en oubliant comme d'habitude les sans-papiers qui ne demandent qu'une chose : pouvoir travailler paisiblement en ayant les mêmes droits que les autres habitants de ce pays. Nous, sans-papiers du Mesnil-Amelot appelons dès aujourd'hui à occuper les abords de tous les CRA en France et en Europe. Pour ce, nous demandons à l'ensemble de nos soutiens de se rendre tous les jours à 15h devant tous les centres de rétention administrative de France et d'Europe afin d'exiger la fermeture immédiate de tous les centres de rétention en France et en Europe et l'arrêt immédiat de toutes les expulsions. Pour connaître la réalité de notre situation, appelez-nous à l'intérieur des CRA aux cabines téléphoniques dont les numéros sont : Mesnil-Amelot 01.49.47.49.53 ou

01.49.47.02.40 ou 01.49.47.02.50 / Vincennes 01.45.18.59.70 ou 01.45.18.02.50 ou 01.45.18.12.40. À vous de rentrer en contact avec tous les autres centres. Apportez-nous des cartes téléphoniques, des cigarettes et du soutien.

L'association SôS soutien ô sans-papiers entend être un outil au service des sans-papiers enfermés afin qu'ils puissent faire entendre leur voix. SôS appelle à la poursuite de la mobilisation au centre de Vincennes et dans tous les autres centres de rétention en France et en Europe. Fermeture immédiate des centres de rétention Des papiers pour tous. Libre-circulation, libre-installation. Arrêt immédiat de toutes les expulsions. La lutte continue.

[Source : SôS]

Communiqué Contre la dérive raciste, régularisation des sans papiers, unité des salariés

Déclaration de l'UD CGT Paris :
- soutien aux sans papiers grévistes de la faim au centre de retention du Mesnil-Amelot et de Vincennes ;
- non au traitement dégradant des grévistes de la faim ;
- régularisation et abandon des dérives racistes ;
- application des textes fondateurs de la République
Récemment, la création déjà très controversée du Ministère de l'Identité Nationale et de l'Immigration qui reprend ouvertement à son compte la logique extrémiste du principe de « la préférence nationale et européenne » en élaborant une liste de métiers non qualifiés, réservés aux européens, d'autant que ces emplois sont occupés par des sans papiers. Notre but n'est pas d'opposer les salariés les uns autres mais de dénoncer fermement cette dérive raciste et discriminatoire dans la mesure ou les recrutements doivent être effectués seulement en fonction des formations, des qualifications et des diplômes. Nous avons de belles lois sur l'égalité des droits qui pour la plupart sont le fruit de luttes de générations de salariés. Nous exigeons du gouvernement l'abandon des dérives racistes et extrémistes et l'application des textes fondateurs
Article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et

égaux en droit ».
Le principe de non-discrimination est directement issu du principe d'égalité qui fut solennellement affirmé dès la révolution française comme la base fondamentale de tout régime démocratique.
Le Préambule de la Constitution française de la 4ème République (1946) stipule : « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. »
Ces textes ont aujourd'hui encore une valeur constitutionnelle.
Après la seconde guerre mondiale, suite à la barbarie du régime nazi, la Communauté Internationale a mis en place les premiers instruments normatifs et institutionnels du droit international des Droits de l'Homme.
Le 21 décembre 1965, les Nations Unies vont adopter la Convention Internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. C'est le premier texte international qui traite spécifiquement de cette question, elle oblige les États signataires à poursuivre « par tous les moyens appropriés et sans retard, une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races ».
De 1965 à 1995 : Les lois françaises contre le racisme
1er juillet 1972 : Adoption de la loi Pleven relative à la lutte contre le racisme. Elle

entraîne une répression aggravée pour les propos à caractère racistes et crée l'infraction pénale de discrimination raciale.
En 1978 : La loi « Informatique et libertés » qui crée la « Commission Nationale Informatique et Liberté » (CNIL) interdit la mention dans un fichier manuel ou informatisé de certaines données nominatives considérées comme sensibles, dont les origines raciales, politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes.
En 1982 : Les lois Auroux qui stipulent qu'un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de son origine, de son appartenance à une ethnie, une nation, une race.
La France a ratifié le 28 mai 1982 la Convention n°111 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les discriminations en matière d'emploi et de profession fondées sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'ascendance nationale et l'origine sociale.
La directive de juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique
La directive de novembre 2000 portant sur la création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

Paris, le 2 janvier.

Pétition contre la « rétention de sûreté »

Un appel circule ces jours-ci – un peu tard ? – pour dire non au projet de loi instituant une rétention de sûreté. Ainsi l’État totalitaire en gestation n’aura pas tardé à étendre la notion de « rétention », s’appliquant jusque-là aux sans-papiers en attente d’expulsion, à toute la population, sans limites... Bienvenue au club ! Où l’on comprend le sens du fameux poème qui prophétisait à juste titre comment un tel État s’en prend à tour de rôle à tous, jusqu’à ce qu’il ne reste plus personne pour dire quoi que ce soit... Ce projet de loi sera discuté le 8 janvier en procédure d’urgence (une seule lecture pour chaque chambre), il faut réagir rapidement !

La « rétention de sûreté », telle quelle apparaît dans ce projet de loi est un « changement profond d’orientation de notre justice. [...] Après un siècle, nous voyons réapparaître le spectre de “l’homme dangereux”, [...] un appareil judiciaire voué à diagnostiquer et traiter la dangerosité pénale. On sait à quelles dérives funestes cette approche a conduit le système répressif des États totalitaires. » (Robert Badinter, dans Le Monde, La prison après la peine, 27 novembre 2007).

« Si tu es prêt à sacrifier un peu de liberté pour te sentir en sécurité, tu ne mérites ni l’une ni l’autre ». Thomas Jefferson

Le Parlement s’apprête à examiner un projet de loi visant à instaurer une « rétention de sûreté » qui permettra, après l’exécution de la peine de prison, de prolonger - sans limitation de durée, sans peine et sans infraction – l’enfermement des personnes considérées comme d’une « particulière dangerosité ». La mise en place d’un tel dispositif, préparé à la hâte à la suite de l’affaire Evrard, relève d’une philosophie de l’enfermement qui s’inscrit dans la culture du « risque zéro » qui, sous prétexte de lutter contre la récurrence, impose, depuis plusieurs années, des législations de plus en plus répressives et attentatoires aux libertés publiques. Il ne s’agit plus simplement de durcir les sanctions ou de renforcer les moyens de contrainte, mais de procéder à des enfermements préventifs, sur la base d’une présomption

d’infraction future et dans une logique d’élimination qui s’apparente à une mort sociale. Actuellement circonscrit aux infractions les plus graves commises sur les mineurs, ce texte, comme la plupart des dispositifs répressifs, est susceptible d’extensions au gré des faits divers du moment. L’appréciation de la dangerosité n’est par ailleurs fondée sur aucune évaluation sérieuse mais sur une simple expertise psychiatrique, ce qui procède d’une grave confusion entre délinquance et maladie mentale. L’évaluation de la dangerosité ne relève donc pas du diagnostic mais du pronostic. En refusant de porter les efforts humains et financiers sur le temps de la peine, ce texte fait le choix de ne pas améliorer la prise en charge durant l’incarcération. Si ce texte est adopté, la France se dotera d’un dispositif sans équivalent dans les démocraties occidentales car, contrairement à ce que le gouvernement veut laisser croire, rien de comparable n’existe en Europe (aux Pays Bas et en Belgique, ce type d’enfermement n’intervient qu’en substitution à la peine). Aujourd’hui, avec une mesure comparable et au prétexte d’une dangerosité sociale, la Russie enferme des journalistes dans des établissements psychiatriques. Dans un rapport d’information sur les mesures de sûreté concernant les personnes dangereuses (2006), les sénateurs Philippe Goujon et Charles Gautier indiquaient que « s’il est indispensable de limiter le plus possible le risque de récurrence, celui-ci ne peut être dans une société de droit, respectueuse des libertés individuelles, complètement éliminé. Le “risque zéro” n’existe pas. » Nous ne pouvons accepter un modèle de société qui sacrifie nos libertés au profit d’un objectif illusoire de « risque zéro ». Nous appelons les parlementaires à refuser de voter ce texte indigne. [Appel à l’initiative de GENEPI (Groupement étudiant national d’enseignement aux personnes incarcérées), SNEPAP-FSU (Syndicat national de l’ensemble des personnel de l’administration pénitentiaire), et du Syndicat de la Magistrature.]

CENTRES DE RÉTENTION : LE CRAN EXIGE UNE ENQUÊTE

Le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) a qualifié lundi 7 janvier de « inhumaines » les conditions qui prévalent dans les centres de rétention d’étrangers. Le CRAN exige à cet effet une enquête parlementaire et appelle à « soutenir la lutte contre les arrestations au faciès ». « Certains séjours en centres de rétention administrative durent plus d’un mois. Des enfants (...) se retrouvent quelquefois dans ces centres et cela au mépris de la législation française ou de la Convention internationale des droits de l’enfant », explique l’association, qui demande « la mise en place d’une commission d’enquête parlementaire sur ces centres ». « Les sans-papiers ne sont pas des criminels », rappelle le CRAN, en ajoutant que « beaucoup de personnes en situation irrégulière sont entrées légalement, sont des soutiens de famille et sont parfaitement intégrées à la société française ». « La meilleure façon de traiter la question des sans-papiers n’est pas une politique du chiffre, mais une politique qui s’attaque sans concession aux causes ainsi qu’aux profiteurs de l’immigration illégale et du séjour illégal », conclut le CRAN. Depuis plusieurs semaines, des manifestations ont lieu dans plusieurs centres de la région parisienne : les personnes retenues protestent contre « des conditions d’arrestation ou de rétention inhumaines » et le non-respect des droits de l’Homme.

Saint Eloi, le nouveau-né

Le fichier informatisé pour collecter des « données à caractère personnel relatives aux étrangers faisant l’objet d’une mesure d’éloignement » baptisé – sans doute pas par hasard – ELOI est une arme de destruction massive élucubrée par l’ex-ministre de l’Intérieur, Nicolas Sarkozy, en 2006. À l’époque, plusieurs associations avaient manifesté leur désaccord avec ce dispositif raciste estimant qu’un « tel outil devait donner lieu à un décret et passer par la Commission nationale de l’informatique et des libertés ». Il faut dire que l’ELOI prévoyait aussi le traitement de données à caractère personnel concernant les personnes hébergeant des étrangers assignés à résidence ou les visiteurs de personnes étrangères placées en rétention administrative. Le 11 mars 2007, la création du fichier ELOI a été suspendue par le Conseil d’État suite au référé-suspension déposé par SOS Racisme, et rejoint par le Gisti, la Ligue des Droits de l’Homme et la Cimade.

Le nouveau texte présenté par l’actuel ministère de l’Identité nationale ne prendra pas en compte les données personnelles des visiteurs des sans papiers. Sinon, il a changé plus sur la forme que sur le contenu et, en essence, n’a pas changé. Pourquoi la CNIL et le Conseil d’État l’ont-ils approuvé ? Quelle différence entre un arrêté xénophobe du ministère de l’Intérieur en 2006 et un décret xénophobe du ministère de l’Immigration en 2007 ?

La mesure est d’une telle violence qu’elle donne la chair de poule : une liste de sans-papiers et de leur entourage... Mais la violence va encore plus loin, car cette arme de destruction massive est publiée le 31 décembre dans le journal officiel constituant ainsi le vrai message à la nation de Sarko : une pensée douce pour les clandestins qu’on n’aura pas réussi à expulser en 2007 pour atteindre le chiffre mystique de 25 000 éloignés.

Saint ELOI : élu flic de l’année

D’autre part, il faut reconnaître que Sarkozy a tout du metteur-en-scène et du tueur professionnel en même temps : il ne

laisse rien au hasard. La conception d’ELOI, le nouveau-né du président, a été calculée au millimètre. ELOI, prénom dérivé du terme latin eligius qui signifie « élu ». Dans ELOI il y a aussi « loi ». Ce n’est pas pour rien que le ministère de l’Immigration et de l’identité nationale a assuré que ce fichier était « inattaquable au plan juridique ». ELOI, c’est aussi un saint fêté le 1er décembre. Orfèvre et monnayeur, il eut une fonction de ministre des finances auprès de Dagobert 1er. Il aurait, selon la légende, pacifié le géant Allowyn pour protéger Dunkerque des invasions et pillages des Vikings, et passé vingt ans à convertir la population druidique des Flandres et des Pays-Bas au christianisme. Saint-Éloi est aussi en Bretagne le patron des maréchaux-ferrants. La légende raconte qu’un étranger demanda de l’aide pour son cheval à Saint-Éloi, ce dernier accepta. L’étranger coupa alors les pattes de son cheval puis remplaça les fers. Il remit les pattes en place, et l’animal se laissa faire sans éprouver de douleur. L’étranger était le Christ venu rendre hommage au maréchal ferrant. Sarkozy se prendrait-il pour le Christ ? Quels sont les dangers portés par Saint ELOI ? Plusieurs personnes ont déjà répondu à cette question : Le sociologue Eric Fassin disait de la première version que « c’est une vision de la société qu’Eloi reflète et produit. Le fichier n’a pas de justifica-

tion technique, c’est simplement une logique du soupçon, qui organise la gestion des étrangers. D’où une double inquiétude. Pourquoi inclure, avec les étrangers en situation irrégulière, les noms de leurs enfants, sinon pour préparer d’autres expulsions dans les écoles ? Et pourquoi fichier ceux qui leur rendent visite dans les centres de rétention, sinon pour faire peser sur eux aussi une menace ? Avec Eloi, l’État nous met en garde : solidaires des sans-papiers, vous serez fichés. » Dans son actuelle version, approuvée par la CNIL, les données enregistrées telles que : état-civil, identité des parents et des enfants, langues parlées, identité et adresse de l’hébergeant seront conservées trois mois après la fin de l’assignation. Mais certaines données comme l’identité ou la filiation pourront être conservées trois ans et le fichier sera à disposition des agents des services centraux du ministère de l’Intérieur, des services préfectoraux et des services de gendarmerie ou de police « spécialement habilités ». Pour le directeur général de France Terre d’Asile, Pierre Henry, le fichier s’inscrit encore « dans une philosophie “Big Brother et Père Fouettard” qui tend à faire de l’immigration une question d’affrontement permanent ». Quant au président de la Ligue des droits de l’Homme, Jean-Pierre Dubois, il s’est demandé « pourquoi faudrait-il conserver ces données pendant trois ans, sauf à vouloir faciliter

« Vous êtes venus, vous avez vaincu. Le plus fort prend la terre. Nous avons accepté votre autorité. Nous avons vécu sous celle-ci. Mais pas comme des chiens. Si nous devons vivre comme des chiens, il vaut mieux mourir. Vous ne ferez jamais des chiens des Amandabélé. Vous pouvez les exterminer, mais les enfants des étoiles ne seront jamais des chiens »

Samabulano, roi du Bénin, aux colons Anglais en 1897. (cité par Sven Lindqvist, Exterminez toutes ces brutes, Le Serpent à plumes 98, Les Arènes 2007

(Suite de la page précédente)

la traque des enfants dans les écoles ? »

Le président de SOS Racisme, Dominique Sopo a signalé que ce fichier permet le « flicage » des personnes venant en aide aux sans-papiers. Eh oui, non seulement ceux qui « hébergent » un sans papier sinon toute personne qui « l'aiderait » deviendrait suspect, donc candidat à alimenter ce fameux fichier composé par des « délinquants ».

N'est t-il pas clair que ce nouvel instrument informatique sert aussi à regrouper des sujets stigmatisés qu'on ne peut pas identifier dans la vie quotidienne ? Après tout, un « sans papiers » n'a pas une marque au fer rouge et peut se rendre invisible aux yeux des « normaux »... Maintenant il devient aussi « contagieux » !

À entendre les associations qui aujourd'hui protestent contre Eloï tout en signalant qu'il y a eu « quand même des avancées » on croirait qu'elles sont entré dans la logique du mea culpa. La gravité d'une mesure destinée à rendre les gens malheureux – à les éloigner de leurs proches tout en les rabaisant à la condition de « moins que rien » –, requiert une protestation massive – et sans ambiguïté – contre cet abus sauvage du nouveau régime.

[Source : S.B.]

Communiqué

Act Up-Paris soutient la révolte des sans-papierEs dans les centres de rétention

Depuis mi-décembre, dans les centres de rétention de Vincennes et du Mesnil-Amelot, les sans-papierEs se révoltent. Aujourd'hui, à Vincennes, des sans-papierEs sont en grève de la faim pour protester contre des conditions inhumaines de rétention et surtout pour demander la fermeture des centres de rétention et la régularisation de touTEs les sans-papierEs.

Nous, malades du sida, nous soutenons cette révolte et ses revendications. C'est pourquoi une délégation d'Act Up-Paris participera aux manifestations du 3 et du 5 janvier devant le Centre de rétention de Vincennes. Nous nous insurgons contre les conditions de rétention de ces personnes et notamment l'absence d'accès à un médecin. Nous demandons avant tout l'arrêt de la politique de chasse aux étrangerEs et la course aux chiffres menées par Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux.

Roselyne Bachelot a beau avoir récemment affirmé (le 31 décembre 2007 sur France Inter) que « les personnes atteintes du sida n'ont aucune crainte à avoir, elles peuvent recevoir des soins dans notre pays, même si elles sont en situation irrégulière », ce principe n'a absolument pas été appliqué

l'année passée. Nous avons en effet recensé une dizaine de cas de personnes séropositives mises en rétention et/ou expulsées et des tribunaux administratifs ont confirmé des mesures d'expulsions pour des séropositifVEs. Interpellés sur de telles situations, les différents ministères concernés ne veulent y voir que de « simples bavures ». Nous qui nous confrontons quotidiennement aux logiques préfectorales actuelles, pouvons assurer qu'il s'agit bien des conséquences directes d'une politique du chiffre et du rendement aveugle.

Nous appelons à rejoindre les marches organisées pour soutenir les insurgéEs et défendre nos revendications :

- la marche qui partira aujourd'hui 3 janvier à 16h de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, Porte Dorée pour rejoindre le centre de rétention de Vincennes.

- la marche qui partira le samedi 5 janvier à 15h de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, Porte Dorée pour rejoindre le centre de rétention de Vincennes.

Nous exigeons la fermeture des centres de rétention, l'arrêt des rafles et des expulsions.

[Source : Act-Up]

Comment M. Badikadila a été expulsé

Au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, Monsieur Badikadila était en grève de la faim depuis dix jours. Samedi matin, il est transféré à l'aéroport de Roissy : son expulsion pour Kinshasa est imminente.

Dans le hall de l'aéroport un groupe RESF distribue une information aux passagers sur la situation de ce père de cinq enfants scolarisés en France. Les réactions sont multiples : surprise, inquiétude, malaise ? Un passager s'indigne ; il a déjà vécu cette situation en avion avec ses jeunes enfants et a été témoin de brutalité policière. D'autres expriment aussi leur incompréhension et leur révolte devant des pratiques contraires au respect des droits de l'homme. Une passagère communique son numéro de portable et va nous tenir informés.

L'embarquement terminé, elle nous avertit que le bus de transfert a été bloqué, que les passagers se sont vus remettre par la police un tract de mise en garde sur les peines encourues en cas de protestation. Dans l'avion, alors que Monsieur

Badikadila hurle et proteste, une partie des passagers reste debout en signe de solidarité. Une passagère demande à parler au commandant de bord et à Monsieur Badikadila. Le commandant de bord hésite. Il signifie alors aux protestataires qu'ils n'ont qu'à débarquer s'ils ne sont pas d'accord !

Au sol, un couple d'usagers se rend au guichet d'Air France, demande à rencontrer un responsable pour exprimer son indignation à la compagnie. Comment peut-elle accepter de transporter des passagers sous la contrainte et placer ses clients dans une situation d'otages ? Devant le refus du responsable de venir lui parler, l'homme déchire sa carte d'abonné devant les hôtesses ébahies et exige, sans succès, le cahier de réclamations. Après une heure d'attente, nous apprendrons que l'avion a fini par décoller. Terrible début d'année pour ce père de famille et ses enfants, broyés par une politique aveugle du chiffre que mène le duo Sarkozy-

Hortefeux.

M. Badikadila était en France depuis onze ans, il travaillait comme aide-soignant à l'hôpital (emploi faisant partie des secteurs définis par le ministère comme critère de régularisation), il avait un logement, mais tout cela n'a aucune valeur à côté du petit « un de plus », dans les résultats que pourra arborer le gouvernement en gage de son efficacité. Cette politique acharnée de reconduite à la frontière restera comme une marque honteuse de ces années 2000 ! ! ! Restons informés ! Dénouçons ! Résistons, face aux pressions multiples et à la banalisation insidieuse de tragédies humaines qui se succèdent

Nicole, Anne Marianne, membres du collectif de Melun (RESF 77)

[Source : À l'école des sans-papiers]

PAUL WEM EXPULSÉ AU MÉPRIS DU DROIT !

Paul Wem a été expulsé vers le Gabon ce matin alors que le Tribunal administratif de Melun n'avait pas encore statué sur le recours formé la veille contre son APRF (arrêté de reconduite à la frontière). Il s'agit là d'une véritable voie de fait.

Le centre de rétention du Mesnil-Amelot a communiqué à son avocat une note du greffier du Tribunal indiquant qu'il n'y aurait pas d'audience en raison du caractère tardif du recours.

Cette note n'a pas valeur de décision de justice et seul un Juge était habilité à vérifier la notification de l'arrêté, la mention des voies de recours et donc à décider du caractère tardif ou non du recours.

La règle fondamentale selon laquelle le recours contre un APRF a un caractère suspensif a donc été délibérément violée par l'administration qui n'hésite pas à bafouer le droit

pour mettre en œuvre sa politique inhumaine d'expulsions massives.

Une telle action est passible de poursuites pénales car l'obéissance d'un fonctionnaire aux instructions de ses supérieurs hiérarchiques ne lui permet pas de s'exonérer de sa responsabilité pénale lorsqu'il commet un acte manifestement illégal (art. 122-4 alinéa 2 du Code pénal). Les autorités françaises ont réussi à obtenir un laissez-passer du consulat gabonais sans que Paul WEM leur ait été présenté ce qui a permis son expulsion aujourd'hui à 12h16 alors que sa période de rétention prenait fin à 12h30.

Un tel acharnement s'explique simplement par le fait que Paul WEM avait entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de vie au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

La répression s'abat ainsi sur un des porte-paroles du mouvement des sans-papiers parqués dans les centres de

rétention, coupable seulement d'avoir voulu exercer les droits fondamentaux qui sont ceux de chaque être humain : liberté d'expression, de communication, de réunion et d'association.

[Source : RESF]

Revendication

Mission parlementaire sur la rétention ?

France terre d'Asile a « souhaité » hier la mise en place d'une mission d'information parlementaire « urgente » pour « faire toute la lumière » sur les conditions de retenue des personnes dans les centres de rétention administrative (CRA) et les zones. Pour l'association, « la tentative de massification de la politique d'éloignement des étrangers ignore de fait les situations individuelles, pour les réduire à un objectif chiffré qui relève du plus pur arbitraire ».

[Source : l'Humanité]

Les grilles de l'aéroport n'auront pas oublié les cadavres et les enfants du troupeau. P.M.

Le mouvement continue à Vincennes

Z est en rétention depuis six jours au centre de rétention de Vincennes. Par téléphone, il explique la situation au centre de rétention

-Où en est le mouvement ?

-On fait une grève de la faim, on a commencé hier. On est bien organisés. Le presse est venue voir hier, mais je crois que ça n'a rien donné.

-Combien êtes-vous ?

-On est 20, 25 dans mon foyer et 70 dans un autre (il y a trois « foyers » au CRA de Vincennes)

-Où habitez-vous ?

-Paris. Je suis Algérien, en France depuis six ans. J'ai 23 ans. Je travaille, je suis dans le bâtiment.

-Comment avez-vous été arrêté ?

-Je marchais dans la rue, j'ai été contrôlé. On est traités comme des chiens.

-C'est-à-dire ?

-Quand tu protestes, ils te frappent. Ils parlent de tout, mais il y a que des déguisements. La nourriture est périmée. On parle de liberté, il y a des maladies ici. On n'obtient pas les médicaments qu'il nous faut. J'ai demandé mon médicament, je fais des crises d'épilepsie, l'imfirmière m'a donné du valium !

Elle m'a dit que c'était pareil, mais c'est pas vrai, je connais ma maladie quand même ! On n'a pas assez de couvertures, il fait froid, il n'y a pas assez de place dans les chambres. Pour une chambre de trois, on est cinq, six. Il y a des hommes qui dorment dans les couloirs.

Je voudrais que quelqu'un vienne me voir, mais mes amis sont tous des sans-papiers.

On est bien organisés, on va aller jusqu'au bout. !

Propos recueillis le 6/01/29007/QSP